

Etude préalable à l'épandage de boues

STEU de Bourg en Bresse

I. Fiche signalétique

Code SANDRE de la STEP	06 09 01451 003		Capacité de stockage	7500	m³
Capacité nominale <i>Habitants raccordés</i>	120 000 114 403	EH	Autonomie de stockage	10	mois
Production brute	8500	m³	Dose d'apport préconisée (brute)	12	m³ / ha
Siccité moyenne	30	%	Dose d'apport de MS	3	t / ha
Production de MS	2550	tMS	Surface totale mise à disposition	3835,49	ha
Production d'azote	83 000	kg	Surface épandable	3627,44	
Production de phosphore	138 000		Nombre d'exploitations	45	Ø

Les boues produites par la station d'épuration de Bourg-en-Bresse font l'objet d'une valorisation agricole locale depuis presque 30 ans. Le plan d'épandage actuel est entré en vigueur en 2004 à l'occasion de la mise en service de nouvelles infrastructures ayant entraîné le doublement de la production de boues. Les surfaces engagées ont depuis subi des variations importantes à la faveur d'ajouts et de retraits d'îlots dans le cadre de cessations d'activités et/ou de conversions d'exploitations agricoles. L'évolution des zones vulnérables aux nitrates, la révision des aires d'alimentation de captages à proximité ainsi que l'extension des zones urbanisées a également entraîné des conséquences directes sur les contraintes à l'épandage dans ce même laps de temps. Cette étude préalable est réalisée dans le cadre de la remise à plat du plan d'épandage de la station.

Surveillance des boues prévue

Types d'analyses	Obligations réglementaires	Avant épandage	Pendant le chantier d'épandage
Valeur agronomique	12	12	0
ETM	12	12	0
CTO	6	12	0
Siccité	/	/	La MESE demande au moins une analyse de détermination de la siccité par ½ journée d'épandage

Surveillance des sols

Ont été déterminées 294 parcelles témoins pour 947 parcelles au total. 190 d'entre-elles sont reprises de l'ancien plan d'épandage et les 104 nouvelles parcelles témoins ont été contrôlées en 2022. Tous les sols seront de nouveau contrôlés au bout de 10 ans.

La répartition choisie couvre l'ensemble des exploitations engagées et des types de sols (dont combinaisons) lorsque les surfaces concernées sont suffisamment représentatives.

80 parcelles de référence présentent un pH compris entre 5 et 6. Les boues étant chaulées leur épandage est conforme à la réglementation.

II. Commentaires de la MESE et compléments d'information demandé

La MESE n'émet aucune demande de complément pour cette étude préalable.

III. Avis

Cet avis est rendu au vu des documents qui nous ont été communiqués

POSITIF

V. Destinataire de l'avis

☒ DDT ☐ Maître d'ouvrage ☐ Bureau d'étude

Fait à Bourg-en-Bresse le 27 mars 2024

BROCHU Théophile

MESE de l'Ain